

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Convocation : 19/09/2025

Affichage liste délibérations : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 34 **SECRÉTAIRE :** Madame RUTON

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOUL

ABSENT REPRÉSENTÉ

Monsieur Abdel YOUSFI a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

DEL20250925_8

RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT TERTIAIRE SIS 2 RUE EUGÈNE POTTIER POUR AMÉNAGER UNE CRÈCHE DE 48 BERCEAUX ET DES LOCAUX TERTIAIRES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

RAPPORTEUR : Azdine MERMOURI

Par délibération n°8 en date du 28 mars 2024, le Conseil Municipal a adopté une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment tertiaire sis 2 rue Eugène Pottier pour aménager une crèche de 48 berceaux et des locaux tertiaires dans le domaine de la santé.

Le coût des travaux de ce projet était alors identifié de manière
3 500 000 € TTC.

Ladite AP/CP a fait l'objet d'une révision lors de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2025, modifiant le volume global de crédits de paiement de l'AP à hauteur de 3 450 000 € TTC, et modifiant également la répartition des crédits de paiement sur les années 2025 et 2026.

Or, les travaux de cette opération sont aujourd'hui terminés et le paiement des dernières factures des différents prestataires est en cours. En outre, le projet étant quasiment achevé, il y a lieu d'ajuster à nouveau à la baisse, selon la réalité des dépenses constatées, le volume total de crédits de paiement de l'APCP pour l'établir à 3 300 000 € au lieu des 3 450 000 € prévus à la dernière révision, soit une économie de 150 000 €. Parallèlement, il est nécessaire d'ajuster la répartition des crédits de paiement en ajoutant 244 000 € sur l'année 2025, permettant ainsi de solder les différents marchés de travaux.

Le solde de tout compte définitif sera établi dans le courant de l'année 2026, et l'AP clôturée une fois l'intégralité des dépenses mandatées.

Numéro de l'opération	Autorisation de programme	CP 2024 réalisés	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 prévisionnel
2402	3 300 000 €	839 950,54 €	2 444 000 €	16 049,46 €

Dans ces conditions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

35 VOIX POUR

DÉCIDE

- DE REVISER l'autorisation de programme n°2402 relative au projet de réhabilitation du bâtiment situé 2 rue Eugène Pottier à hauteur de 3 300 000 € de crédits de paiement au lieu des 3 450 000 € de crédits envisagés lors de la dernière révision de l'AP;
- D'ADOPTER la nouvelle répartition des crédits de paiement conformément au tableau figurant ci-dessus ;
- DE DIRE que les crédits de paiement supplémentaires pour l'année 2025 sont inscrits dans la décision modificative n°1 du budget 2025 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement conformément au tableau figurant dans la présente délibération pour l'AP/CP n°2402.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_8-DE



Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Sabine RUTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.